

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00388
Numéro SIREN : 340 632 140
Nom ou dénomination : BOTANICA JARDINS SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2021 sous le numéro de dépôt 6454

BOTANICA JARDINS SERVICES

Société à Responsabilité limitée au capital de 150.000 euros
Siège social : Les Twins II 885 avenue du Dr Lefebvre – 06270 Villeneuve-Loubet
340 632 140 R.C.S. Antibes

(la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-huit octobre,
Au siège de la Société,

La société JDS Invest, société par actions simplifiée au capital de 3.831.380,56 euros dont le siège social est situé les Twins II 885 avenue du Dr Lefebvre – 06270 Villeneuve-Loubet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Antibes sous le numéro 493 180 459,

Associée unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

1 - A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Nomination d'un nouveau gérant de la Société

L'Associé Unique,

décide de nommer en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Jean-Daniel Hernandez**, né le 27 septembre 1964 à Toulon (83), de nationalité française, demeurant 725 vallée du Serrier Villa C'Chouette, 06320 La Turbie,

Monsieur Jean-Daniel Hernandez a déclaré par avance accepter la mission qui vient de lui être confiée et qu'il n'existe, de son chef, aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination,

décide que Monsieur Jean-Daniel Hernandez ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de gérant de la Société. Toutefois, il pourra prétendre au remboursement de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et les co-gérants.

DocuSigned by:
Eric Bouichet
8BB3B8E4C435464...

DocuSigned by:
Eric Bouichet
8BB3B8E4C435464...

JDS Invest

***Représentée par Flore Participations
Elle-même représentée par Monsieur
Eric Bouichet
Associé Unique***

Monsieur Eric Bouichet
Gérant

DocuSigned by:
Sandrine MARTIN
F7FAC26C6D9346A...

DocuSigned by:
Jean-Daniel HERNANDEZ
204D6698F82644B...

Madame Sandrine Martin
Gérant

Monsieur Jean-Daniel Hernandez*
Gérant

* Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de gérant de la Société* »